

ARRETE n° 23-600

Portant nomination du Responsable de coordination
périodes entreprises mention SN

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022
portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du
1^{er} septembre 2022,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Alexandre BAUSSARD - Professeur des Universités, est nommé Responsable de
coordination des périodes entreprises au sein de la mention Systèmes Numériques à
compter du 1^{er} décembre 2023 jusqu'au 30 novembre 2027.

Article 2 :

Cette fonction relève des « activités d'intérêt pédagogique » du référentiel d'équivalences
horaires.

Fait à Troyes, le 28 novembre 2023



Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT

Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressé
DRH

Diffusion générale : www.utt.fr